



## LETTRE D'INFORMATION

| Mars 2023

### Pour un parc d'éclairage public 100% LED d'ici 4 ans avec le programme « LED Haute-Garonne 2026 ++ »



Le programme « LED Haute-Garonne 2026 ++ » lancé par le SDEHG en 2022 vise à accélérer la transition énergétique du territoire en rénovant le parc d'éclairage public des communes haut-garonnaises pour réduire leurs dépenses d'énergie et atténuer l'impact des hausses du prix de l'électricité sur leur budget.

**Thierry SUAUD, Président du SDEHG** : « Je remercie les communes pour la confiance qu'elles accordent au Syndicat en s'engageant massivement dans ce nouveau concept de rénovation. A ce jour, 37 000 points lumineux sont concernés alors que l'objectif initial était fixé à 3 800 points. Ce programme ambitieux doit nous permettre de rénover toutes les anciennes installations d'éclairage public d'ici 4 ans et de devenir le département français le mieux équipé en LED. »

**Le concept** : Ce programme est réservé aux travaux légers d'investissement consistant à ne remplacer que le luminaire par un appareil d'éclairage public LED standardisé de dernière génération. Le SDEHG garantit à la commune une réduction d'au moins 10% de ses dépenses de fourniture d'électricité pour les points lumineux rénovés, après prise en compte de l'annuité d'investissement correspondant aux travaux.

#### **Le programme en quelques chiffres au 23 mars 2023 :**

- **38 000** points lumineux vétustes à remplacer par des appareils à LED à faible consommation d'énergie.
- **155** communes concernées.
- **80%** d'économie d'énergie moyenne générée par ces opérations.
- **30%** d'économie financière moyenne réalisée par les communes sur leur facture d'électricité après les travaux.

#### **Exemple d'opération à Cugnaux :**

- **219** points lumineux de type routier ont été remplacés par des LED sur plusieurs secteurs de la commune.
- **30** watts de puissance par luminaire LED posé avec intégration d'une réduction de puissance de **60%** en cœur de nuit.
- **87%** d'économie d'énergie réalisée.
- **57%** d'économie sur les dépenses d'électricité de la commune.



#### **Albert SANCHEZ, Maire de Cugnaux**

« Le programme LED Haute Garonne 2026 ++ au-delà des économies d'énergie va permettre sur l'année 2023 de faire passer le parc d'éclairage de la Ville de 23 à 70% de luminaires LED. De plus, cette démarche volontariste favorise la transition énergétique et la préservation de la biodiversité. J'en veux pour illustration le fait qu'au printemps 2024, nous n'aurons plus sur notre parc, de luminaires "boules" particulièrement énergivores et néfastes pour la biodiversité du fait de leur diffusion de la lumière vers le ciel. Cet objectif sera donc atteint bien avant l'échéance fixée par le législateur. Ce programme, vertueux et générateur d'économie, couplé à l'extinction de 23h à 6h partout où cela est possible préfigure le nouveau schéma d'éclairage public à développer en partenariat avec les services du SDEHG. »

## Programme d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation



En octobre 2022, le SDEHG a lancé un appel à candidatures aux communes en faveur du développement de l'autoconsommation individuelle à partir d'ombrières photovoltaïques.

Depuis, **51** communes ont demandé à participer à ce programme pour au total **109** sites proposés.

**47** études de faisabilité sont déjà engagées et le modèle économique du programme est en cours d'étude.

Alice COUREAU, ingénieure spécialisée dans les énergies renouvelables, a été recrutée pour gérer ce programme.

### Rappel du concept :

- Abri de parking équipé de panneaux photovoltaïques générant de l'électricité destinée à être autoconsommée par le bâtiment communal attenant.
- Utilisation exclusive en autoconsommation individuelle.
- Ombrière construite par le SDEHG et raccordée directement au bâtiment communal.
- La commune économise sur sa consommation d'électricité.
- La commune génère des revenus supplémentaires grâce à la revente de l'électricité produite en surplus.
- La contribution versée au SDEHG en tant qu'adhérent est calculée de façon à garantir à la commune des économies sur sa facture d'électricité tout en tenant compte des principes de solidarité et de redistribution chers au Syndicat.



### Alice COUREAU, Ingénieure projet « Programme de construction d'ombrières en autoconsommation »

« Diplômée d'une école d'ingénieur en chimie-physique puis d'un mastère spécialisé dans la gestion de projets d'énergies renouvelables, j'ai travaillé pendant 4 ans à la Fondation énergie pour le monde pour mener des projets d'accès à l'électricité dans des villages isolés en Afrique grâce à des installations photovoltaïques. Je souhaite aujourd'hui mettre à profit mon expérience au service du SDEHG et des communes haut-garonnaises. La protection de l'environnement est très importante pour moi et l'énergie en est un des sujets majeurs. Le principe même du programme du SDEHG d'ombrières en autoconsommation fait complètement partie de cette transition énergétique en participant à l'amélioration du mix énergétique et à la diminution de la dépendance énergétique. L'enjeu principal de ma mission sera de proposer un modèle qui soit pérenne d'un point de vue technique et surtout financier afin qu'un maximum de projets puissent voir le jour. »

## À la rencontre des élus des commissions territoriales



Rencontre à Barbazan le 4 novembre 2022



Rencontre à Villefranche-de-Lauragais le 6 janvier 2023

Le Président du SDEHG et ses équipes ont sillonné le département durant le dernier trimestre 2022 et le premier trimestre 2023 pour échanger avec les maires et les délégués des communes sur les sujets et les enjeux d'actualité, en présence des représentants d'Enedis et des entreprises de travaux et d'entretien. Au total, 16 rencontres territoriales ont été organisées.

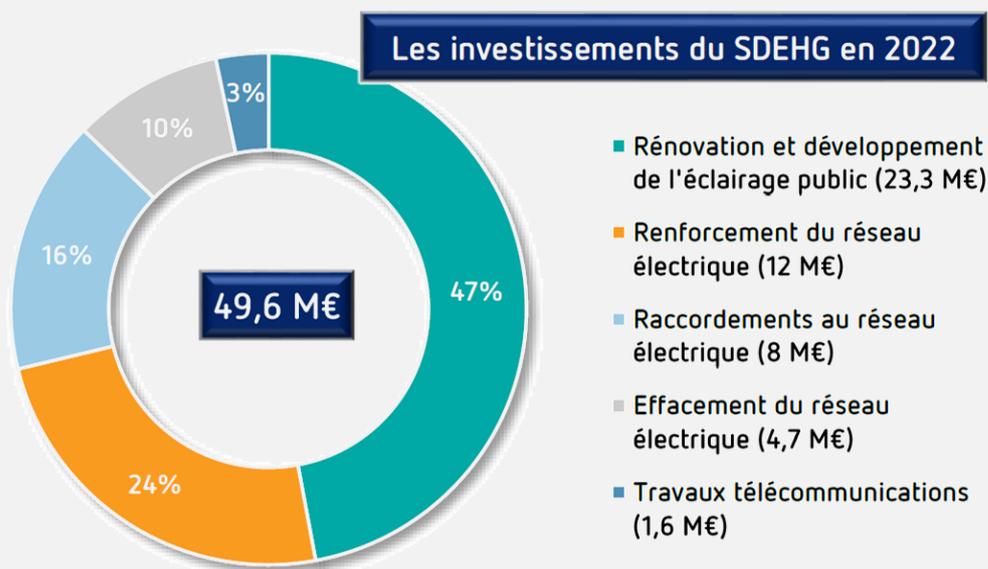
Les échanges, particulièrement riches, ont porté en premier lieu sur la crise énergétique et ses conséquences sur le budget des communes. Les élus sont particulièrement inquiets face à la hausse soudaine des coûts de l'énergie qui met en péril les services publics locaux essentiels. Les élus sont convaincus que pour faire face à cette crise de l'énergie sans précédent il est essentiel entre autres, de réduire nos consommations et d'agir de façon collective.

Les communes peuvent s'appuyer sur l'expertise du SDEHG, en tant qu'acteur du service public local de l'énergie, pour les accompagner dans leur démarche de sobriété énergétique avec différents programmes adaptés à leurs besoins : rénovation de l'éclairage public avec le programme LED Haute-Garonne 2026 ++, extinction de l'éclairage public en cœur de nuit, développement des énergies renouvelables et de l'autoconsommation, rénovation du patrimoine bâti communal, organisation d'un groupement d'achat d'électricité pour obtenir les meilleurs prix.

## Retour sur le Comité Syndical du 15 février

Les membres du Comité Syndical se sont réunis par visioconférence le 15 février dernier pour tenir le débat d'orientations budgétaires de l'établissement pour 2023.

En 2022, le SDEHG a réalisé 49,6 millions d'euros de travaux d'investissement sur les réseaux. La moitié des investissements portent sur la rénovation et le développement de l'éclairage public des communes de la Haute-Garonne. L'autre moitié a permis d'améliorer et de développer le réseau de distribution publique d'électricité : renforcements et effacements du réseau, raccordements de nouveaux usagers.



L'enjeu du SDEHG est d'accompagner les communes dans la mise en place d'actions concrètes et rapides en faveur de la transition énergétique qui permettent à la fois de protéger durablement notre environnement et d'alléger le budget communal consacré aux dépenses d'énergie.

C'est pourquoi, le Comité Syndical a décidé :

- de **poursuivre les mêmes niveaux d'investissement en 2023** pour les différentes catégories de travaux,
- d'ajouter des crédits supplémentaires pour **accélérer le programme « LED Haute-Garonne 2026++ »** avec une inscription de 66 millions d'euros répartis jusqu'en 2027,
- de prévoir une enveloppe d'un million d'euros sur 2023 affectée à la **construction d'ombrières photovoltaïques en autoconsommation** pour les communes,
- de **solliciter le Fonds vert** auprès de l'Etat pour le programme « LED Haute Garonne 2026 » portant sur la rénovation des luminaires anciens pour lesquels l'obsolescence des réseaux implique d'aller au-delà du simple changement de l'appareil d'éclairage public.

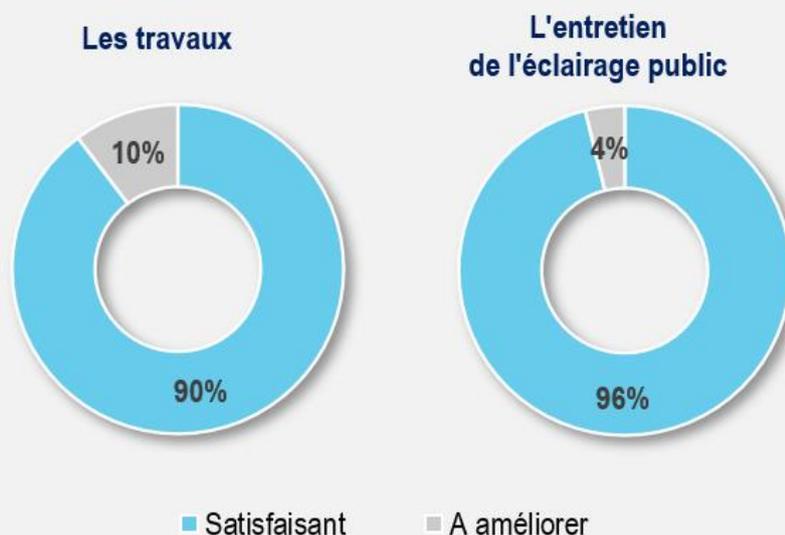
Les élus se sont félicités d'avoir adopté, en janvier 2022, de nouvelles modalités d'interventions financières qui permettent de pérenniser, sur le long terme, les investissements ambitieux du SDEHG en faveur de la transition énergétique du territoire. Ces investissements, représentant un important volume de travaux à l'échelle du département, font du Syndicat un acteur majeur de l'aménagement du territoire qui participe au dynamisme économique et à l'emploi local.

>>> [Pour en savoir plus : Rapport d'orientations budgétaires pour 2023](#)

## 93% de taux global de satisfaction pour la qualité des services

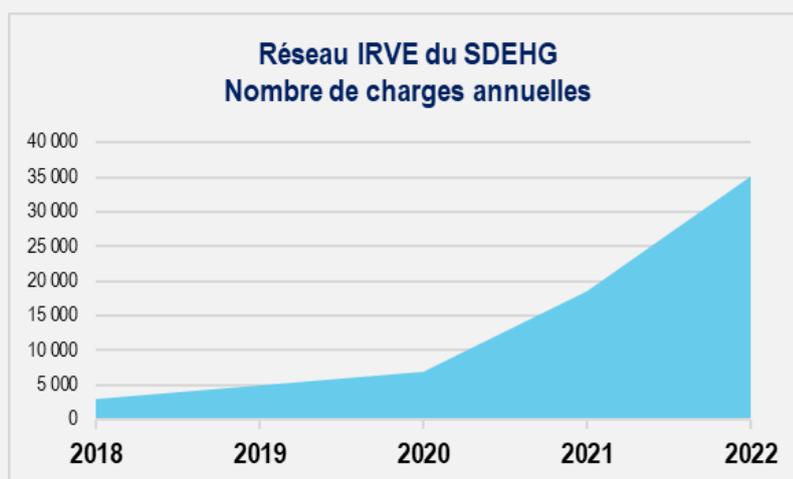
Le SDEHG apporte une attention particulière à la satisfaction des communes et des usagers. Pour évaluer la qualité des services et ainsi s'améliorer, le SDEHG adresse des questionnaires de satisfaction aux communes à la fin de chaque opération de travaux et, une fois par an en fin d'année, à toutes les communes concernant l'entretien de l'éclairage public. **Nous attirons l'attention des maires et des élus municipaux sur l'importance de répondre eux-mêmes à ces enquêtes de satisfaction afin que nous puissions améliorer nos services.**

Voici les résultats des enquêtes de satisfaction réalisées sur la qualité des services du SDEHG en 2022 :



Ces résultats mettent en évidence un niveau élevé de satisfaction notamment concernant le pilotage et l'assistance du SDEHG, le professionnalisme des entreprises, la qualité des travaux réalisés ainsi que la qualité de la prestation d'entretien de l'éclairage public. Toutefois, une amélioration devra être apportée aux délais de réalisation des travaux, jugés parfois trop longs. C'est pourquoi, nous poursuivons nos efforts en matière de gestion des délais de réalisation. Nous avons engagé de nouvelles actions à cet effet, notamment le développement d'un outil d'information aux communes sur la date prévisionnelle de réalisation des travaux.

## Bornes de recharge du SDEHG : + 100% de fréquentation



Le SDEHG est gestionnaire d'un réseau de 100 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) en Haute-Garonne depuis 2018. Ces bornes publiques sont réparties de manière homogène sur le territoire du département - hors Toulouse Métropole - afin qu'un utilisateur ne soit jamais à plus de 15 km de l'une d'elles. Chaque borne est équipée de 2 points de charge et permet une recharge de type accéléré (22 KVA).

En 2022, **35 200** charges ont été effectuées sur le réseau d'IRVE du SDEHG. Nous constatons une augmentation moyenne de **+100%** du nombre de charges mensuelles par IRVE par rapport à 2021, témoignant ainsi de l'engouement exponentiel pour le véhicule électrique. Les IRVE les plus utilisées sont celles de Castanet-Tolosan, Bagnères-de-Luchon et Plaisance-du-Touch, avec plus de 90 charges mensuelles.

## Mise en garde contre le démarchage lié à la rénovation de l'éclairage public



Récemment, plusieurs communes ont alerté les services du SDEHG sur la recrudescence des démarchages exercés par des sociétés proposant la fourniture de matériel d'éclairage sans reste à charge moyennant la cession des droits aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

La FNCCR, le Syndicat de l'éclairage et l'AFE [attirent l'attention des collectivités vis-à-vis de ce type de démarchage, sous couvert de « rénovation du parc d'éclairage public sans reste à charge »](#). Il est recommandé la plus grande prudence quant à ces offres qui apparaissent séduisantes mais qui ne respectent pas toujours la réglementation ni les normes en vigueur.

Le SDEHG assure l'exploitation, le développement et la rénovation du parc d'éclairage public pour le compte de ses communes membres qui lui ont transféré leur compétence. Il est votre interlocuteur principal en matière d'éclairage public. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question à ce sujet.

## Objectif 1 000 abonnés atteint sur LinkedIn !

Vous êtes déjà plus de 1 000 à nous suivre sur LinkedIn et à partager nos actualités, nos nouveautés, notre ambition pour le service public local de l'énergie ! Merci pour votre fidélité et votre engagement. Rejoignez-nous encore plus nombreux :



## Les derniers communiqués

Les communiqués du SDEHG sont disponibles sur la page d'accueil de notre site internet [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr).

- [Le Syndicat d'énergie à la rencontre des élus à Lestelle de Saint-Martory](#)
- [Le Syndicat d'énergie à la rencontre des élus à Lilhac](#)
- [Le Syndicat d'énergie à la rencontre des élus à Montberon](#)
- [Résultats du sondage sur l'extinction de l'éclairage public en cœur de nuit](#)

## Les derniers actes administratifs

Les actes administratifs du Syndicat sont disponibles sur [www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr), rubrique « *Nous connaître > Les actes administratifs* ».

- [Liste des délibérations du Comité Syndical du 15 février 2023](#)
- [Rapport d'orientations budgétaires pour 2023](#)
- [Procès-verbal du Comité Syndical du 26 octobre 2022](#)

## SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE

9 rue des 3 Banquets – CS 58021 – 31080 Toulouse Cedex 6

[www.sdehg.fr](http://www.sdehg.fr) 